

CONSULAT GENERAL DE FRANCE
AU CAIRE

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE DE BOURSE
SCOLAIRE 2017/2018**

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET, NON SIGNE OU DEPOSE HORS DELAI, SERA REJETE

- Votre dossier doit être remis complet et en main propre, au consulat général dans les meilleurs délais et en dernière limite avant le **2 mars 2017**.
- Vous pourrez remettre votre dossier complet au consulat général en téléphonant à M. Emad SARWAT, bureau des bourses scolaires : 35 67 33 79.
- Tout dossier incomplet ne sera pas réceptionné et fera l'objet d'une notification de demande de complément de dossier. Une fois complété, il faudra reprendre contact avec le bureau des bourses scolaires pour la remise de l'ensemble du dossier et ceci avant le 2 mars 2017.
- Vous devez cocher les cases vous concernant et disposer les documents dans l'ordre de la liste
- Toute **Modification** après le dépôt du dossier et en cours de scolarité (transfert, absence, départ définitif, redoublement...) **doit être impérativement et immédiatement signalé** au service des bourses scolaires du Consulat Général de France au Caire
- Toute demande doit être déposée par un des parents ou par la personne qui exerce la tutelle légale de l'enfant.
- Pour les nouveaux arrivants de France, l'**attestation de non-paiement ou l'attestation de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales** au nom de tous les membres de la famille résidant en Egypte est obligatoire.
- Avant de déposer votre dossier de bourse, **vérifiez que votre immatriculation consulaire, ainsi que celle de vos enfants est en cours de validité.**

Documents à fournir quelle que soit votre situation :

Tous les documents doivent être fournis en original accompagnés d'une photocopie

- Formulaire de demande de bourse dûment complété et signé.
- Lettre motivant la demande de bourses scolaires.
- Livret de famille.
- Attestation d'inscription au registre des Français du Caire de tous les membres de la famille résidant en Egypte.
- Passeports français et étrangers des membres de la famille (fournir une copie de toutes les pages, y compris les pages avec visas et tampons d'entrée/ sortie du territoire).
- Justificatif de domicile : 3 dernières factures d'électricité, de gaz, d'eau, d'internet, de téléphone...
Pour les personnes logées gratuitement : attestation d'hébergement
Pour les locataires : contrat de location
- Attestation de l'employeur justifiant de sa non-participation aux frais de scolarisation ;
- Carte grise du ou des véhicules possédés et le cas échéant et contrat de crédit contracté pour l'achat du ou des véhicules.

- Relevés détaillés de **tous les comptes bancaires** de l'année 2016 (12 relevés mensuels pour les comptes courants/ annuel avec mouvements pour les comptes épargne), français, égyptiens ou autres.
- Un certificat de scolarité indiquant la dernière classe fréquentée et l'établissement.

Documents à fournir en fonction de votre situation familiale, financière et patrimoniale :

Situation familiale

En cas de divorce ou de séparation :

- Copie du jugement de divorce ou de séparation

Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents :

- Copie du jugement confiant la garde ou la tutelle (jugement de délégation d'autorité parentale).

En cas de décès d'un des parents :

- Copie de l'acte de décès et des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin

Pour les personnes déclarant vivre seules avec leurs enfants :

- Attestation sur l'honneur de non-concubinage

Enfant handicapé à charge :

- Attestation du poste que l'enfant est éligible à l'allocation enfant handicapé (si la famille n'a pas effectué les démarches pour obtenir la carte d'invalidité ou l'attestation délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), elle pourra présenter un justificatif équivalent délivré par les autorités locales compétentes sous réserve d'acceptation par la Commission locale des bourses scolaires.

Situation financière de l'année 2016

I- Ressources (des deux conjoints)

Pour les salariés :

- 12 bulletins de salaire de l'année 2016 (13^{ème} mois inclus), ainsi que, pour les personnes récemment installées en Egypte, les bulletins de salaire depuis l'arrivée en Egypte
- Attestation de l'employeur mentionnant le montant du salaire annuel (brut et net) ou, pour les personnes récemment installées en Egypte, une attestation de l'employeur mentionnant le montant du salaire annuel brut et net prévu dans le contrat de travail
- Avis d'imposition ou déclaration des revenus visée par les services fiscaux
- Statuts de la société (pour le cas où le salarié est également gérant ou associé dans la société)

Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans) :

- Avis d'imposition sur les bénéfices ou déclaration des résultats visée par les services fiscaux
- Statuts de la société
- Compte d'exploitation et bilan établis visés par un comptable agréé.
- Relevés bancaires de la société de 2016 (12 derniers mois)
- Avis d'imposition sur les revenus à titre personnel de l'activité exercée (revenus sur exploitation agricole, industrielle ou commerciale)
- Copie du *Kbis* ou du registre commercial égyptien.

Pour les retraités ou pensionnés :

- Relevé annuel des retraites ou pensions perçues (attestation de revenus de la CNSS ou CNRPS)
Pour les retraités d'un régime français, copie du relevé de la Sécurité Sociale et de toutes les retraites complémentaires

Pour les demandeurs d'emploi :

- Justificatif des indemnités de licenciement ou des allocations chômage perçues en 2016
- Avis d'imposition récent ou de non-imposition

Pour les étudiants :

Justificatifs des revenus

Pour les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche :

Justificatif du montant de la bourse reçue

Pour les familles ayant résidé en France ou dont l'un des membres y réside toujours :

Justificatif attestant du montant des Allocations Familiales, indemnités ou aides à caractère social, perçues entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016 (indiquer le montant annuel en page 4 du formulaire de demande de bourse)

Certificat de radiation récent ou attestation de non-paiement de la Caisse d'Allocations Familiales au nom de tous les membres de la famille résidant en Egypte (à l'exception des travailleurs exerçant hors de France maintenus au régime français de Sécurité Sociale)

Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de particuliers (famille, amis...) :

Justificatifs attestant du versement des aides (relevés bancaires, attestations de transferts de fonds...)

Pour les personnes bénéficiaires d'une pension alimentaire :

Justificatifs de la pension alimentaire telle que perçue ou pièce attestant d'une action en justice pour obtenir son versement

Pour les personnes percevant des revenus mobiliers (placements financiers) ou vivant de leurs économies ou d'emprunts à la consommation

Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation du portefeuille ou relevés de comptes bancaires, postaux ou de caisse d'épargne

Justificatifs des prêts bancaires (montant, durée, amortissement)

Attestations bancaires annuelles concernant les placements mobiliers (actions, obligations...).

Copie des justificatifs des revenus financiers perçus en 2016, si vous en percevez : document précisant la valeur des placements financiers détenus (actions, obligations, assurances-vie, etc.)

Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers :

Avis d'imposition sur les revenus immobiliers perçus

Copie des justificatifs des revenus immobiliers perçus en 2016 : quittances de loyer de l'année 2016 (à défaut contrat de location).

Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier ou reçu en héritage des biens mobiliers au cours de l'année précédente:

Relevé de compte du notaire attestant du produit net de la vente ou du montant net des valeurs mobilières héritées.

2- Avantages en nature

Pour les demandeurs occupant un logement de fonction mis à disposition par l'employeur :

Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative

Pour les demandeurs bénéficiant d'une voiture de fonction :

Copie de la carte grise du véhicule mis à disposition par l'employeur

Pour les demandeurs bénéficiant d'autres avantages en nature de la part de leur employeur ou de leurs proches :

Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la nature et le montant estimé des avantages en nature (billets d'avion, téléphone, personnel de service, eau, gaz électricité...)

Pour les personnes logées gratuitement :

Attestation d'hébergement mentionnant l'évaluation du loyer mensuel (valeur locative)

3- Charges

Charges sociales obligatoires

Justificatifs des cotisations d'assurance maladie ou de retraite (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire, attestations de la C.F.E.).

Impôts sur le revenu

Avis d'imposition ou de non-imposition pour l'année fiscale 2016 (France ou autre pays)

Pension alimentaire due

Justificatifs des versements

Situation patrimoniale (en Egypte, en France ou autres pays)

Toute famille présentant une demande de bourses doit impérativement déclarer son patrimoine mobilier et/ou immobilier où qu'il se trouve (pays d'accueil, France, pays tiers) sur le formulaire de demande ou y porter expressément la mention "néant".

Patrimoine mobilier (actions, obligations...)

N.B.: La somme nette revenant à la famille résultant de la vente d'un patrimoine immobilier est assimilée à un patrimoine mobilier

- Relevé détaillant les avoirs en patrimoine mobilier
- Relevé bancaire annuel présentant la situation du portefeuille des valeurs détenues par la famille
- Attestation bancaire du montant de votre épargne (économies) et des intérêts annuels (année 2016) correspondant à cette épargne, si vous avez de l'épargne
- Attestation bancaire indiquant le montant du remboursement d'emprunt (intérêts et capital) payé pour l'année 2016
- Copie des justificatifs des revenus immobiliers perçus année de référence

Biens immobiliers :

Pour les propriétaires :

- Copie des actes de propriété
- Avis d'imposition, taxe foncière et taxe d'habitation (des biens en France)
- Tableau d'amortissement des emprunts immobiliers contractés
- Acte notarié en cas de transaction immobilière (vente, achat, donation)

Pour les locataires :

- 3 dernières quittances de loyer (provisions pour charges incluses)
- Contrat de location ou Bail de l'année 2016 (si vous avez déménagé en cours d'année, les deux baux)

Cette liste n'est pas exhaustive. Le Consulat Général se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier.

POUR TOUTE AUTRE INFORMATION COMPLEMENTAIRE, VOUS POUVEZ CONTACTER :

- LE CONSULAT GENERAL DE FRANCE AU CAIRE :
TELEPHONE: 35 67 33 79 - TELECOPIE: 35 67 33 60 - COURRIEL : emad.sarwat@diplomatie.gouv.fr
- LE CONSULAT GENERAL DE FRANCE A ALEXANDRIE
TELEPHONE: 03 48 75 615 - TELECOPIE: 03 48 75 614 - COURRIEL : serge.manoury@diplomatie.gouv.fr

**Aucun document fourni ne sera restitué (prévoir des copies)
RAPPEL : Tout dossier incomplet, non signé ou hors délais sera rejeté**